L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An.................. $3 00
Six Mois.................. 1 50
Quatre Mois.................. 1 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 • CHARTRES • 323

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, l'ilet borné par la rue St Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Eliza A. Gilmore et als vs Thomas M Gilmore et als, No 73 658—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire le 12 février 1841 d'après lequel dit lot mesure en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée treize pieds deux pouces et quatre lignes de larg ur à son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur au fond, laquelle allée est sujette à un usage commun dud t lot No sept et aux lots Nos six inc usivement.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste Marie maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'ilet borné par les rues Camp, Julia, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds, de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 loué $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord ou Duplantier de cette ville, ayant en mesure française soixante pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; lequel lot de terre est désigné par le numéro Dix sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer de cette ville, le 12 août 1819 et annexé à un acte passé pardevant Philippe Pedesclaux, ancien notaire daté le 19 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un magasin double en briques, à deux étages et résidence occupée sur un côté par H. Simon, épicier, à un loyer de $30 par mois, et sur l'autre côté par N. Nantes, marchand de fruits, à $25 par mois.

4° Un certain lot de terre contigu à la propriété ci dessus décrite, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Camp Delord St Charles et Calliope, dans le premier district de cette ville, et mesurant vingt et un pieds quatre ou cinq pouces plus ou moins de face à ladite rue du Camp sur une profondeur de cent vingt pieds plus ou moins, mesure américaine, ledit lot étant compris dans une plus grande portion de terre désignée sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, le 12 août 1819, comme le No 9, déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire, le 9 novembre 1820.

Les améliorations consistent en un grand magasin en briques à deux étages et résidence occupée par F. Mahr, menuisier, etc., à un loyer mensuel de $45 par mois.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; lesdits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants desdits billets et intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication, la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés, ci-dessus, peuvent être vus à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen, agents de Propriétés Foncières et Encanteurs, 331, rue Carondelet.

WILL. J. MORGAN,
Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév5 12 14 16

Succession d'Elizabeth Klostermann, défunte femme de John H. Stroebel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div C. daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Toure.

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet No 321, borné par les rues Toure (anciennement Union), François, St Claude et Moreau, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'ilet No 19 sur un plan original du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hémécourt voyer annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 14 juin 1882, et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Toure, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne etc.

2° Nos 616 et 618 rue Galvez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13 dans l'ilet No 517 borné par les rues S. Galvez Perdido, Poydras et S Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 par devant O Morel ancien notaire en cette ville d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine, dans la cour se trouve un grand hangar citerne etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habans, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LISARDI.

JOSEPH PAYSSE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,032 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 302 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905 il sera vendu à midi, à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Forstall et Lisardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'ilet No 8 les dits lots mesurant, à savoir: le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lisardi mesure 28 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lisardi. les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 28 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignée par le No 708 rue Lisardi

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0[0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et l'acte devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0[0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Acte de vente pardevant Robert L glenn notaire public, aux frais des acquéreurs

E. J. Moral, Walter L Gleason avocats

15 jan—15 22 29—fév 5 12 15

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

818 et 820 avenue St-Roch.

Cinq chambres et citerne de chaque côté, à l'encan, JEUDI, le 26 janvier 1905.

Succession d'Ovide C. Blandin.

PAR HARRY H HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune. A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, à la date ci dessus en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dossier No 73 416 dans l'affaire de la succession d'Ovide C. Blandin, daté le 20 décembre 1904, à l'enchère publique il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans le Faubourg Marigny, faisant partie du lot de terre désigné par le No 197, sur un plan dudit faubourg, ledit ... de terre mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Peter maintenant avenue St Roch entre les rues Grands Hommes, maintenant Dauphine et Craps maintenant rue Bourgogne et borné par la rue Espagne, sur une profondeur de cent vingt pieds, borné sur un côté par les lots Nos 189 et 190, et sur l'autre côté et sur la ligne du fond par la portion restante du lot No 197.

Les améliorations consistent en un cottage double connue comme les Nos 818 et 820 avenue St Roch, contenant 5 chambres et citerne de chaque côté, rapportent un loyer mensuel de $21.

Conditions, comptant—L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1904 et faire un dépôt comptant de 10 0[0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. A. Wenck, avocat.

25 dec 25—jan 1 8 15 22 26

Will. J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Elizabeth Klostermann, femme décédée de John H Stroebel.

No 74,818—Cour Civile de District, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Honorable John St Paul, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 12 janvier 1905, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, le 1er février 1905, à 11 heures a. m., à la résidence Nos 1119 et 1121 rue Toure, la propriété ci après décrite:

1 lit Victoria et literie; 1 armoire avec double portes à miroir, 1 toilette, avec dessus en marbre, 1 lavabo avec dessus en marbre, 1 berceuse, 1 pendule, 6 chaises de chambre à coucher, 1 dressoir, 1 table à manger avec allonges, 1 sofa lit de repos, 1 petite table et 6 chaises.

Conditions—Comptant.

WILL J. MORGAN
Encanteur, 331 rue Carondelet.

22 jan—22 29—fév 1

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jartoux.

No 74,380—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds et onze pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0[0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 0[0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert ... Upton, notaire; un dépôt 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur.

Charles I. Dénéchaud, avocat.

22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

David H. Hoffman vs A. B. Du Bois.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nlle-Orléans — Nos 19 500 et 19,502—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Wynne Rogers et Louis P Paquet juges de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Divisions A et C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 4me jour de février 1905, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir—Un cheval bai, deux wagons à quatre roues, deux jeux de harnais, etc, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant —WM J. BRADY, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Jas J McLoughlin avocat pour le plaignant. 24 janv—24 29—fév 4

In re Succession de John W. et John H. Fanston.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,561 — Attendu que John H. Hinton, tuteur des mineurs Claude P. et Orpha A. Hinton, a pétitionné la Cour pour la permission d'enlever la propriété desdits mineurs de cet Etat, les créanciers dead ts mineurs et toutes autres par les intérêts et sont par la présente notifiés de faire savoir dans les trente jours à partir de la première publication pourquoi la demande dudit pétitionnaire ne serait pas accordée. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. 13 jan—13 20 27—fév 4 10

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir.

Faisant face aux rues Floride et Maurepas entre les rues Crête et Swamp et Un joli cottage et grand lot à l'encoignure des rues Floride et Crête.

Léopold Nolt et al. versus Emile Rieger, un absent

No 74,732—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 1 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold N[olt] et al versus Emile Rieger, un absent, il sera vendu à l'enchère publique pour effectuer un partage, à savoir:

(11) onze lots de terre dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Floride, Maurepas, Crête et Swamp, subdivisés et cités de choix à 1 à 1 d'après le plan fait par Edgar Pilié le 17 de février 1904 désignés comme lots A, B, C, D, E F G, H, I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 1 pouce de face à la rue Floride, 80 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Maurepas sur une profondeur et façade à la rue Crête de 164 pieds 6 pouces et 3 lignes, et 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot B

Les améliorations consistent en un confortable cottage résidence avec bâtisse d'écurie, etc. et portant le numéro municipal 1603 rue Crête.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 32 pieds de face aux deux rues Floride et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides sites sont recommandables élevés et leurs proximités aux Fair Grounds, station des chars Orleans (Orleans Barn) et à un ilet d'une double ligne de chars urbains, en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simple et double.

Conditions Un tiers ou plus comptant, et la balance payable douze mois après date de l'adjudication avec 8 0[0 d'intérêt sur les paiements différés, garantis par lien et privilège sur n'importe laquelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Eustis, notaire. Un dépôt de 10 0[0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

5 jan—5 8 15 22 29—fév 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Toure.

In re M. W. Fiaspeller, tuteur naturel de Mary Lilian et Adeline Fiaspeller, mineurs.

No 74,048 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 6 janvier 1905, rendu et pour le compte de l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet 497, borné par les rues Marais Bourbon, Urquhart et Toure, désigné par le No un sur un devis par George De Armas, député voyer de ville, daté le 29 novembre 1874 et mesurant en mesure américaine 31 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lequel lot formant une partie d'un grand lot désigné par la lettre E sur un devis par C. V. Lazarre, le 23 septembre 1888, annexé à un acte passé pardevant E. A. Perreux, ancien notaire, le 25 septembre 1888.

Les améliorations comprennent un joli cottage double, confortablement distribué, connu comme les Nos 1909 1911 rue Marais, rapportant de jolis revenus, invariablement occupée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque, etc.; portant 8 0[0 d'intérêt par an de la date de la vente, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno G. Eustis, notaire, un dépôt de 10 0[0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 janv—8 15 22 29—fév 5 9

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Loda Gauche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francois), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant O. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636 38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N Remparts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gallias, dossier No 74 943 la propriété [ci] après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages de dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grands Hommes), Bourgogne (autrefois Craps) et Touro (autrefois Union); le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Craps) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en mesure américaine sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue St Antoine, et ces améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Craps) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par ces Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garanti par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0[0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs; lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0[0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq., Avocat.

J. L. ONORATO Encanteur.
Bureau 308 rue Baronne.

28 jan—22 29 - fév 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!!

LA RANGEE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31 33 Rue Rousseau coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER, A MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74 241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'ilet No 41 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fulton), d'après le plan No 58 dans les registres de G. R. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32' de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur et façade à la rue Quatrième; et le lot No 2, 31' 9" de face à la rue Rousseau sur 118' 10" de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, le même devant être garanti avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par les acquéreurs en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent dudit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs

P. A. Ducros, avocat.
F. D. Charbonnet, notaire

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE,

Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie.

A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laure Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci après

La moitié indivis d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, St-Claude et Remparts, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française, 30 pieds plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 68 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Remparts, par la propriété d'Alexandre ... et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Moran. Les améliorations consistent en un cottage double, contenant de chaque côté ... chambres, et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe, à un taux de $22 par mois

La propriété mobilière comprenant:

1 bague en or, imitation de diamant et rubis,	1 boîte de bagues,	1 paire de boucles d'oreilles antiques,
1 boîte cassée, divers bijoux,	1 épinglette en diamants,	1 paire de vieux bracelets en or,
1 petite boîte de divers bijoux,	1 paire de boucle d'oreilles en rubis,	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers comptant. Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

MM. Henriques & Duchamp, avocats.

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

13 janv — 13 15 22 29—fév 5 12 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la Succession de Wm Thompson, Sr.

No 73,959—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 330 rue Commune—JEUDI le 16 février 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes ces bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, se trouvant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 2-3, borné par les rues Saratoga (autrefois St. Patrick) Sud Remparts (autrefois St. Denis) Sixième et Washington, désigné par le No (12) douze sur un certain plan fait par Henry Moellhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 28 février 1846, et déposé avec W J Castell, ancien notaire de cette ville dans le livre de plans No 1

Ledit lot de terre mesurant trente (30) pieds de face à la rue Saratoga sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à un étage en bois connue comme le No 2820 rue Saratoga, contenant deux (2) chambres de chaque côté; cheminée double en briques, toit couvert en ardoises, citerne, dépendances etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant et payant en plus et au-dessus de son enchère les taxes de 1905, et faisant un dépôt comptant de vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication L'acte de vente pardevant Edward P. Cousin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Riddell, avocat.

15 jan—15 22 29 —fév 5 12 16

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITES A BATIR

Faisant face aux rues Tchoupitoulas et S. Front, entre les rues Bordeaux et Lyon.

JEUDI le 26 JANVIER, 1905.

Succession d'Arthur Lenast femme.

No 72,734— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur bureau 806 rue Perdido— JEUDI, le 26 janvier 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre ... daté et signé le 16 décembre 1904 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les privilèges, droits, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le 6ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, S. Front, Bordeaux et Lyons, et désigné par le No deux sur un plan par Henry Moellhausen, voyer, et daté le 20 décembre 1844, et déposé en l'étude de L. R. Kerlatte, notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas, la même façade à la rue S Front, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Termes et conditions— Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et payer pour l'acte de vente pardevant Val J. Stentz, notaire. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE Encanteur.
806 rue Perdido.

J. O. Henriques, avocat.

25 déc—25 jan 1 8 15 22 25 26

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqures des Moustiques.

En vente au No 120 rue Decatur

Petite bouteille.............. 25c.
Grand flacon.............. 50c.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

S'améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars Otis, à l'encoignure des rues Howard et Upperline,

—l'ilet des rues Valence et Freret—

Joli Cottage Simple contigu,

No 4717 rue Howard entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B Nugent.

No 73,206—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur— JEUDI le 23 février 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 2 janvier 1905, par l'Hon George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 581, borné par les rues Upperline, Howard (autrefois St. George) Valence et Freret (autrefois Long) désigné comme lot No 2 sur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Dancy, ingénieur civil et voyer le 16 janvier 1905. Ledit lot de terre mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard, autrefois St George, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles Ladite propriété est désignée par le numéro municipal 4717 rue Howard.

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois couvert en ardoise, situé de la banquette, contenant galerie sur la façade et dans le fond, vestibule, 5 chambres, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et il se trouve à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 sur le devis susmentionné de L. Dancy ingénieur civil et voyer. Et ledit lot mesurant d'après ledit devis trente (30) pieds de face à la rue Howard (autrefois St George) sur cent vingt pied (120) de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et contigu à la propriété ci-dessus dans l'ilet ..., désigné comme lot No 4 sur le même devis de L. Dancy ingénieur civil et voyer; le dit lot No 4 formant l'encoignure des rues Howard (autrefois St George) et Upperline, et mesurant après le dit devis cinquante deux (52) pieds et un (1) pouce de face à la rue Howard autrefois St George) par cent vingt (120) pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 3, et cent vingt (120) pieds de profondeur et façade sur le côté de la rue Upperline et trente six (36) pieds et un (1) pouce sur la ligne du fond. Lesquelles dites mesures sont les mêmes que ceux désignées dans le titre original de ladite propriété et plus spécialement sur un certain plan fait par J. O. Hasam, assistant ingénieur de ville daté le 25 juin 1894, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Felix J. Puig, notaire en cette ville daté le 3 décembre 1897. Les propriétés ci-dessus devant être vendues sont strictement conformément avec mesures et devis, et la succession vendant, n'offre pas ou ne prétend pas délivrer aucun surplus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la portion du crédit s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant sept (7 0[0) pour cent d'intérêt par an, de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq (5 0[0) pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les propriétés améliorées devant être assurées et les polices d'assurance devant être transférées au porteur des billets, et les acquéreurs devant payer et assumer en dessus et en plus du montant de leurs enchères respectives toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1905

Les actes de vente devant être passés pardevant Bos Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs. Aussi le même jour et endroit immédiatement après la vente des propriétés foncières, nous offrirons un lot de meubles de maison, situés au No 4717 rue Howard et 2319 rue Cadis.

Conditions—Comptant pour les meubles de maison.

Edgar M. Cahn, avocat.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Vve Armand Bossu (née Cecilia Corvoisier).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73,219 Division C —Attendu que le Dr Alfred Gustor a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Vve Armand Bossu (née Cecilia Corvoisier), décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier —P. L. Fourchy avocat.

26 jan—26 30—fév 4

Succession de George Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 68,661 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Adam S. Perkins, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour: THOMAS CONNELL, Greffier —Johnston Armstrong, avocat.

23 jan—25 30—fév 3

Succession de Maurice J. Fase.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 73 236—Division C—Attendu que Jane B. Fase a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Maurice J. Fase, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Bozinar, Manion, avocats

24 janv—24 26—fév 2

Succession de Wilhelmina Moře.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, — No 73,219—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Karst, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Fenner, Henderson & Fenner, avocats.

23 jan—25 26 —fév 1

Succession de Francis Douglas Cook.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 72,859—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas J. Cook exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — Walter L. Gleason, avocat.

20 jan—20 24 29

Succession de M. W. Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,865 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Bengel, administrateur ... de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier Cunningham & Cunningham, avocats.

17 janv—17 21 26

Succession de Henry Philip Walter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74 441, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Maurice P. Wenlfe et William A. Mysing, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —McCloskey & Benedict, avocats.

17 jan—17 21 26